

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Magog est saisi d'une demande de démolition pour la bâtisse sise sur l'immeuble formé des lots 4 461 251, 4 462 972 et 4 462 973 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, dont l'adresse est le 360, chemin des Cerfs, Magog, Québec. Cette demande de permis de démolition est déposée pour le propriétaire, M. Benoit

Couture.

Conformément au règlement n° 2522-2014 applicable, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les **10 jours** qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à Me Marie-Pierre Gauthier, greffière adjointe de la Ville de Magog, à l'adresse suivante : 7 rue Principale Est. Magog (Québec), 11X 1X4

suivante : 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4.

Le conseil municipal analysera la demande et les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue par visioconférence, le lundi 1^{er} mars 2021, à 19 h 30. Cette séance sera télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion. Elle sera également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog.

Donné à Magog, le 17 février 2021.

Me Marie-Pierre Gauthier, Greffière adjointe